

AVIS

RUR.23.591.AV-Nature

Demande de dérogation aux mesures de protection de trois espèces animales (Lézard des murailles, Lézard vivipare et Orvet fragile) émanant d'Infrabel dans le cadre de la deuxième et dernière phase du projet de suppression du passage à niveau n°88 à Leignon (ligne 162), avec construction d'un nouveau passage au-dessus des voies et d'une nouvelle voirie régionale

Avis adopté le 28/04/2023

DONNEES INTRODUCTIVES

Demande

Demandeur : SPW – Département de la Nature et des Forêts – DNEV
Structure consultée : Pôle Ruralité - Section Nature
Type de dossier : Demande de dérogation aux mesures de protection des espèces animales et/ou végétales
Date de réception : 17/04/2023 (mail), 24/04/2023 (courrier signé)
Références : DNF/DNEV/PL/XR/TT/JPB/SLa/ Sortie 2023 : 5900

Avis

Référence légale : Loi du 12 juillet 1973 sur la Conservation de la Nature
Délai de remise d'avis : 45 jours
Préparation de l'avis : Réunion du 25 avril 2023

AVIS

Après examen du dossier sous rubrique lors de sa réunion du 25 avril 2023 (suivi d'une procédure de finalisation par voie électronique justifiée par l'absence de quorum), le Pôle "Ruralité" Section "Nature" **accepte** que soit accordée la dérogation demandée au vu des motifs de sécurité publique et d'intérêt public majeur.

Cet avis favorable est toutefois conditionné à la mise en œuvre des mesures visant à compenser la disparition de l'habitat des reptiles présents sur les parois rocheuses qui vont être détruites, avec pour objectif de recréer au moins l'équivalent de surfaces rocheuses semblables et ayant la même exposition qu'actuellement. À ces mesures décrites dans le dossier s'ajoutent les recommandations et modalités de mise en œuvre décrites par la Direction DNF de Dinant dans son avis du 28/12/2022, déjà formulées précédemment dans le cadre du permis d'urbanisme.

Le Pôle "Ruralité" Section "Nature" demande en outre que les aménagements prévus fassent l'objet d'un suivi régulier du DNF en vue de les valider voire de les améliorer/compléter le cas échéant.



Philippe BLEROT
Président du Pôle « Ruralité » Section « Nature »